

Plan de soutien continu à l'économie du bassin de Brive



Contacts :
05 55 23 64 06

de 8h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h30
- agglodebrive.fr
- brive.fr

BRIVE



Tableau récapitulatif des différentes aides

Dispositif	1 Le Fonds d'aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales
Territorialité	Ville de Brive
Secteur concerné	Commerce/artisanat de la commune de Brive
Public concerné	Les commerçants et artisans de la commune de Brive (sauf pharmacies, agences immobilières, professions libérales, franchises)
Niveau d'aides	20% à 45% (selon le périmètre)
Plafond d'aides	4 500 euros
Date fin du dispositif	Pas de date de validité
Fonds d'aides aux TPES	2
Territorialité	Agglo de Brive
Secteur concerné	Commerce de détail/artisanat /hôtellerie/restauration /agriculture/loisirs/culture/sport
Public concerné	Destiné à l'exploitant Tout statut juridique
Niveau d'aides	Jusqu'à 30%
Plafond d'aides	15 000 euros
Date fin du dispositif	31.12.2024
Fonds d'aide à la reprise d'entreprise-consolidation du plan de financement	3
Territorialité	Agglo de Brive
Secteur concerné	Commerce/artisanat industrie/services
Public concerné	Repreneurs entreprise hors micro-entreprises
Niveau d'aides	20%
Plafond d'aides	50 000 euros
Date fin du dispositif	31.12.2023
Le volontariat territorial en entreprise (VTE)	4
Territorialité	Agglo de Brive
Secteur concerné	Entreprises
Public concerné	Jeunes diplômés en contrat minimum de deux ans
Niveau d'aides	5 000 euros versés en deux fois
Plafond d'aides	5 000 euros
Date fin du dispositif	31.12.2023

1

Le Fonds d'aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales

Objectif

La ville de Brive aide à la réalisation de travaux de rénovation des devantures dans une perspective d'embellissement des commerces et de redynamisation de la ville.

Pour qui ?

Les commerçants et artisans de la commune de Brive (sauf pharmacie, agences immobilières, professions libérales, franchises) :

- Etant immatriculés au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- Justifiant d'une **surface de vente inférieure à 300 m²**
- Justifiant d'un **chiffre d'affaires inférieur à 800 000 €**

Combien ?

Une aide de **20% à 45%** (selon le périmètre) avec un **plafond de dépense de 10 000 €**

Pas de date de validité

BRIVE

Pour tout renseignement, veuillez contacter le 05 55 23 65 51 ou écrire à sandrine.faucher@territoires19.fr



CAFÉS

THÉS

INFUSIONS

CHOCOLATS



2

Le Fonds d'aide aux TPEs

Objectif

L'Agglo de Brive accompagne et soutient les TPEs du territoire dans le cadre de leurs projets d'investissement productif, de transition énergétique, de développement digital et de cybersécurité dans une perspective de création, de développement ou de diversification d'activité.

Pour qui ?

- Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, des services de proximité, de l'agriculture, du loisir et de la culture.
- Ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés
- Ayant une surface de vente inférieure à 400m²
- Ayant leur siège sur l'une des communes membres de l'Agglo de Brive.

Combien ?

Une aide maximale de 30% de l'investissement plafonnée à 15 000 eur.

Date de validité du dispositif : 01.07.2023 au 31.12.2024



Pour tout renseignement,

veuillez contacter le 05 55 23 07 27 ou écrire à :

- Commune de Brive : emilie.palus@territoires19.fr

- Hors commune de Brive : audrey.chouzenoux@territoires19.fr

3

Le Fonds d'aide à la reprise d'entreprise consolidation du plan de financement

Objectif

Consciente de l'enjeu prioritaire que revêt la reprise d'entreprise à l'échelle locale au cours des prochaines années et appuyée par les données territoriales actuelles (1610 entreprises implantées sur l'Agglo de Brive sont dirigées par une personne âgée de plus de 58 ans - tout secteur d'activité confondu), la CABB a décidé d'accompagner les personnes désirant reprendre une entreprise implantée sur son territoire par la création d'un Fonds d'Aides spécifiquement dédié.

Ce dispositif vise à consolider, par le versement d'une subvention, le plan de financement du projet en complément du financement bancaire et/ou autres.

Pour qui ?

- Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat de l'industrie et des services ;
- Ayant un effectif compris entre 5 et 49 salariés ;
- Ayant leur siège sur l'une des communes membres de l'Agglo de Brive ;
- Autonomes, détenues à plus de 50% du capital par le ou les dirigeants ;
- Maintien des effectifs existants ;
- Les micro-entreprises et franchisés non-indépendants sont exclus

Combien ?

Une aide **maximale de 20%** des fonds propres plafonnés selon les effectifs de l'entreprise de **10 000 € à 50 000 €**.

Date de validité du dispositif :

Du 1.10.2022 au 31.12.2023



Pour tout renseignement,
veuillez contacter le 05 55 23 07 27
ou écrire à emilie.palus@territoires19.fr

4

Le **Volontariat** territorial en entreprise

Objectif

Inscrit dans l'initiative **Territoires d'industrie**, le **Volontariat territorial en entreprise (VTE)** vise à inciter les étudiants à s'orienter vers les entreprises de notre territoire.

Pour qui ?

- Etudiants ou jeunes diplômés salariés dans un établissement situé sur une des communes de l'Agglo du Bassin de Brive.
- en contrat de minimum 2 ans
- en contrat d'apprentissage, de professionnalisation, en CDI ou CDD portant le label VTE.
- emploi de type : digital, finance, marketing, communication, bras droit du dirigeant...

Combien ?

Une aide maximale de **5 000 euros** versée en deux fois.
Date de validité du dispositif : 31.12.23

Date de validité du dispositif :
31.12.2023



Pour tout renseignement,
veuillez contacter le 05 55 23 63 61
ou écrire à alexandra.troussier@territoires19.fr

Plan de soutien continu à l'économie du bassin de Brive



Pour toute information et renseignements,
une cellule conseil est à votre service :

05 55 23 64 06

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

agglodebrive.fr

[brive .fr](http://brive.fr)

BRIVE

